

ceux des candidats qui professent les opinions politiques que ce journal travaille à incliquer dans l'esprit du peuple. Nous ne voyons pour tant rien de politique dans un corps municipal ni dans l'organisation qui lui est propre; et pas davantage dans la nature des fonctions dont la loi l'investit. Un conseiller de ville n'a pas besoin de leçons de politique pour mieux comprendre les besoins de la cité.

L'émission de l'idée politique que nous venons de signaler nous a paru nécessiter la réflexion qui précède, parce qu'elle a une tendance nuisible à la tranquillité nécessaire à tous les partis pour l'exercice du droit de vote. Nous devons ajouter que, pour antidote à ce conseil donné aux électeurs par un journal Canadien, à l'avantage des candidats annexionnistes, nous lisons dans le Herald d'hier les instantes recommandations en faveur de la paix adressées aux annexionnistes par un correspondant de cette feuille, à l'occasion de nos élections municipales. Cette bonne intention des correspondants du Herald oblige de leur en tenir compte.

Par nos échanges du Haut-Canada nous apprenons que l'association annexionniste de Toronto a consulté sur la légalité de ses procédés agitatifs M. H. J. Boulton, lequel, dans une consultation écrite, exprime l'opinion que le mouvement annexionniste n'est pas d'une nature séditieuse, et que le manifeste (dont nous avons fait mention) de l'association annexionniste de Toronto, n'a pas, dans le sens légal, une portée criminelle.

Personne n'a dû voir dans cette opinion de M. Boulton, publiée avec empressement par les organes annexionnistes, un arrêt définitif, et sans appel.

En matière de débats politiques, ce sont les principes et non les opinions qu'il convient d'adopter. Sans cela un individu de même ne qu'un parti politique aurait nécessairement le droit de s'absoudre lui-même en déclinant toujours que dans ce qu'il fait il n'y a pas de mal. Ce que nous venons de dire n'a pas strictement rapport à l'avis donné par M. Boulton, puisque cet avocat, en disant qu'il trouve insuffisants et légers les faits d'examen et des discussions argumentatives des annexionnistes, ne se prononce pas sur les tendances avouées de leur système au renversement de la constitution.

Un autre juriste, en, peut-être M. Boulton lui-même, pourrait envisager la question sous ce point de vue essentiel, et la résoudre ainsi posée, par exemple :

« Si l'on admet que, pour la perfectionnement des systèmes politiques, il doit être permis de raisonner sur l'état social en général, alors même que ces réflexions aboutiraient à des applications et ressembleraient à des censures, est-il juste ou légal (politiquement) d'en conclure que le gouvernement n'a pas le droit de réprimer des discussions qui, en dépassant le but des réformes utiles, doivent ou peuvent avoir pour résultat le soulèvement des passions populaires contre la constitution établie et le repos de la société? »

Plus de deux cents électeurs, parmi lesquels on compte les notabilités influentes du comté de Huntington, ont publié une invitation à M. Tanerède Sauvageau de reprendre son mandat de représentant de ce comté. Ils déclarent en même temps que « bien convaincus que la grande majorité du comté est opposée au mouvement annexionniste, » ils approuvent M. Sauvageau de n'y avoir point pris part.

Cette démarche des électeurs de Huntington est la contre-partie de l'assemblée convoquée à St. Edouard le 28 janvier par quelques personnes du comté ou étrangères à ce comté de Huntington, et à laquelle avait été adoptée une résolution à l'effet d'obliger M. Sauvageau à se déclarer publiquement en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, ou à remettre le mandat de représentant du comté de Huntington. Les auteurs de ce procédé en avaient fait l'œuvre du comté.

C'est le 13 février qu'ont été soumis au Congrès Américain les articles de la constitution en projet du nouvel Etat de Californie. Les derniers arrivages de Chagres nous ont mis en possession de détails plus amples, et, entr'autres, du message du gouverneur de la Californie, M. Burnett.

On reproche à ce document des lacunes importantes, et surtout l'oubli de toute suggestion relative à l'instruction du peuple.

M. Burnett recommande à l'adoption du pays la loi criminelle et la loi du témoignage en matière commerciale, de l'Angleterre, ainsi que les codes civil et de procédure de la Louisiane. Il estime à 500,000 dollars les dépenses de l'Etat pour la première année, et juge convenable l'imposition d'une taxe proportionnée sur les propriétés réelles et mobilières. Pour plus de sûreté, il propose d'intéresser à tout contribuable le droit de poursuivre devant les tribunaux civils tant qu'il demeurera en retard de payer sa contribution. Ces plans du premier gouverneur de la Californie paraissent être accueillis défavorablement.

L'Etat d'Orégon s'occupe de fonder des institutions utiles sur son territoire. Les premiers besoins auxquels ses représentants sont satisfaits, sont : une bonne loi d'écoles, l'acquisition de livres pour l'instruction du peuple, et l'établissement de relations commerciales.

Nous disions de publier un rapport de la contestation judiciaire à laquelle donne lieu en ce moment la demande faite à la cour supérieure de Montréal, par le solliciteur-général M. Drummond, de l'enregistrement des lettres de révocation de la charge de conseillers de la reine de MM. Ross et Johnson, croyant plus convenable de la faire après qu'un jugement l'aura décidée. Jeudi prochain est le jour fixé pour l'audition de cette affaire.

On parle sérieusement de construire un chemin à lisses qui établirait la communication

entre Montréal et Burlington. Il s'agirait pour cela de continuer le chemin de Montréal à St. Jean jusqu'à Highgate.

Les réserves du clergé.

La question des Réserves du Clergé est maintenant à l'ordre du jour dans la presse anglaise du pays, et plus spécialement dans celle du Haut-Canada. Quoique cette question intéresse beaucoup plus la partie supérieure de la province que celle que nous habitons nous ne devons pas manquer d'en donner l'histoire; nous y avons notre intérêt nous aussi. Notre tâche sera d'autant plus facile que notre confrère du Pilot a traité le sujet avant nous. Nous allons tirer parti de ses articles et de ses réponses habiles et victorieuses à ceux de nos confrères qui prétendent que les établissements catholiques du Bas-Canada peuvent être dépouillés de leurs propriétés. Commençons par l'histoire de la question des réserves du clergé.

Par l'acte de la 31e George III, Chap. 31, il a été pourvu à ce que la septième partie des terres publiques offertes au défrichement et à la culture fût « réservée pour le support et la maintenance d'un clergé protestant. » Cet acte a été dûment mis en effet, et deux millions, trois-cent-quatre-vingt-quinze mille-six-cent-quatre-vingt-sept acres de terre furent en conséquence réservées, — et ces réserves furent établies séparément dans chaque township ou paroisse par toute la province.

L'acte de la 5ème George IV, donne le pouvoir de vendre les réserves du clergé, et de mettre les revenus dans les fonds publics. L'intérêt devait être payé au clergé protestant selon l'intention du premier acte. En vertu de cet acte des ventes furent effectuées au montant de 530,913 acres, pour la somme de £355,169 5s. 3d; mais l'argent de l'achat n'a pas encore été complètement payé.

De nouveaux changements ont été faits par l'acte 3 et 4 Vict. chap. 78, qui a reçu la sanction royale, le 7 août 1840. Voici comment ces changements peuvent être distinctement spécifiés :

1° Il fut statué que la partie de l'acte de la 31ème George III qui se rapporte à la réserve de terres pour le clergé fut rappelée. Conséquemment, il n'y a pas de réserves du clergé sur les terres qui ont été mesurées depuis 1840. On a mis fin à une plus grande extension du système.

2° Il fut statué que l'intérêt annuel des fonds provenant de la vente des terres réservées pour le clergé, en vertu de l'acte 8 Geo. IV, fonds qui reçoivent une grande augmentation chaque année par les paiements des terres vendues, fut divisé en deux portions inégales; c'est-à-dire, deux tiers à être accordés à l'Eglise d'Angleterre en Canada, sous la direction de la société pour la propagation de l'évangile dans les régions étrangères, et un tiers à l'Eglise d'Ecosse, sous la direction de neuf commissaires nommés par le Synode de cette Eglise. Ces corps respectifs auront en charge à payer, en premier lieu, certaines allocations annuelles, qui avaient été reçues jusque là par divers ministres de ces Eglises, et de quelques autres, paiement auquel la couronne est considérée comme engagée durant la vie naturelle des parties. Ces paiements étant d'abord faits, le surplus doit être employé à discrétion, par les corps publics susmentionnés, au soutien des intérêts des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse, dans cette colonie.

A la fin de 1848, ce fonds se montait à £251,456 15s 6d. Il continuera à s'accroître jusqu'à ce que tous les paiements pour les terres vendues avant l'acte de 1840 soient reçus.

3° Il fut de plus statué que le revenu des terres réservées au clergé qui seraient vendues après le 7 août 1840, formerait un autre fonds dont l'intérêt annuel serait approprié comme suit : — Un tiers à l'Eglise d'Angleterre, sous la direction du corps susmentionné, — un sixième à l'Eglise d'Ecosse, de la même manière, — et la moitié à la disposition du gouverneur général, pour des fins d'instruction et de culte religieux.

A la fin de 1848, ce fonds se montait à £98,209 2s 11d.

Voyons maintenant l'ensemble : —

Table with columns: Quantités, Acreage, and Monetary values. Rows include primitive reserves, sales under various acts, and interest payments.

Les paiements de l'année 1848 furent ainsi distribués : —

Table with columns: Church Name, Amount, and Units. Rows include Anglican, Scotch, Catholic, and Methodist churches.

Le nombre des membres du clergé de l'Eglise d'Angleterre qui reçoivent des paiements sur les fonds des réserves du clergé, est d'environ soixante. Les sommes varient considérablement quant à la quantité, de £50 à £1,250; cette dernière somme étant le montant du salaire de l'Evêque de Toronto.

Le nombre des membres du clergé de l'Eglise d'Ecosse qui reçoivent des paiements, du même fonds, est aussi d'à peu près soixante, comprenant tous les membres du clergé de cette Eglise dans cette colonie. Les paiements sont tellement réglés que tous sont placés sur le même pied. Ceux qui n'ont pas droit à des allocations en vertu de l'acte, reçoivent une somme additionnelle qui porte leurs revenus annuels à ce montant. Cet arrangement, comme on l'observa, n'a nul rapport aux salaires que les membres de ce clergé reçoivent de leurs congrégations respectives. Il en est de même de l'Eglise d'Angleterre.

De l'argent payé en 1848, la somme de £2,333 19s 10d a été reçue dans le Bas-Canada, savoir, £2,016 10s 8d par l'Eglise d'Angleterre, et £317 9s 2d par l'Eglise d'Ecosse.

On observa que la somme de £1660 13s a été payée au clergé catholique romain. Cela a eu lieu dans le Haut-Canada; et il parait qu'une grande partie de cette somme (£1000 sterling) constitue une partie des allocations que la couronne s'est engagée à payer. Le reste sera par la suite déduit du surplus du fonds des réserves du clergé qui pourra être alloué à l'Eglise catholique dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada, cette Eglise ne reçoit rien de ce fonds.

L'argent payé aux méthodistes est aussi une portion des allocations sus-mentionnées. Cet argent est reçu par le surintendant des missions dans le Haut-Canada, et est divisé entre neuf missionnaires parmi les tribus sauvages.

L'exposition de ces faits suffira pour faire bien comprendre l'état de la question, elle était nécessaire avant tout autre commentaire. — A propos des réserves du clergé protestant, la Gazette de Montréal s'est attaquée aux corporations religieuses du Bas-Canada et plus spécialement à celle du séminaire de St. Sulpice, à Montréal, prétendant qu'on ne peut pas appliquer les revenus des réserves du clergé à d'autres fins, à l'éducation par exemple, sans déjouer ces corporations de leurs propriétés. Le Witness a promis de venir au secours de la Gazette, en écrivant dans le même sens. Nous dirons un mot de ces prétentions dans un prochain numéro. Minerve.

Mission catholique de Bownsville, (Texas)

Le R. P. Telmon avec plusieurs prêtres de la Congrégation des Oblats lui-même le Canada l'autonomie dernier, sur l'invitation de Mgr. Odin pour établir une mission à Bownsville (Texas). Des lettres privées nous apprennent qu'ils arrivèrent à leur destination, à temps pour célébrer leur première Messe le jour de l'Immaculée Conception. Ils ont trouvé l'endroit dans la plus triste désolation spirituelle. Ce n'est qu'avec peine qu'ils ont pu se procurer un misérable abri pour leur servir de chapelle temporaire. Le premier dimanche 10 personnes seulement assistaient à la Messe, mais le nombre est depuis considérablement augmenté. — Les RR. Pères espèrent acheter un lopin de terre et commencer à bâtir une Eglise. Mais, il est pénible de dire qu'ils se trouvent dans le plus complet dénuement en fait de vases sacrés et d'ornements pour le culte. Tels sont les commencements d'une mission catholique.

N. Y. Freeman's Journal.

Le télégraphe a transmis de New-York les nouvelles suivantes à la date du 26 :

Le 25 au soir, une immense assemblée s'est tenue à Castle Garden; il s'y manifesta le plus grand enthousiasme. Elle avait été convoquée à l'encontre des partis extrêmes du nord et du sud concernant la question de l'esclavage. On n'y comptait pas moins de 10,000 personnes, parmi lesquelles se trouvaient les chefs de toutes les dénominations politiques; l'accord et la tranquillité y régnèrent. Les clauses du comp omis présentées au sénat le 29 janvier y furent adoptées à l'unanimité, — on ne saurait peindre les transports d'enthousiasme de cette réunion. Le maire président, et l'Assemblée entendit les discours de M. Peyster Ogden, J. R. Whiting, J. L. White et du général Scott, qui accueillirent les plus vifs applaudissements. La question a été vidée pour ce qui regarde New-York.

Un duel doit avoir lieu entre les colonels Bissel de l'Illinois, et Jefferson Davis du Mississippi, pour quelques propos que le premier a tenus en pleine assemblée au sujet de la bataille de Buena Vista. Tous deux sont adroits tireurs, et pourront surmonter ensemble si le différend n'est pas réglé. Quel ignoble scandale de la part de chrétiens!

M. G. B. Weitzner, assistant-rédacteur et propriétaire du journal de Louisville, est mort d'une congestion cérébrale au bout de deux jours de maladie.

Mort de Mgr. Flaget, Evêque de Louisville (Kentucky)

On lit dans le N. Y. Freeman's Journal : Le vénérable Evêque Flaget a enfin fini sa carrière. Il expira le 11 février, à environ 54 h. P. M. — L'Evêque Spalding, son Coadjuteur, était présent à sa mort, ainsi qu'un grand

nombre d'ecclésiastiques. On lut la profession de Foi, et quand il eut reçu avec les sentiments d'une profonde piété les derniers sacrements, et qu'il eut donné sa bénédiction Episcopale à tous ceux qui étaient présents, et à son troupeau, Mgr. Flaget rendit doucement son dernier soupir. — Il était dans sa 87e année. Il arriva en Amérique en 1792, il y a 58 ans, étant alors dans sa 30e année. Il fut sacré évêque en 1810, et il a vécu assez pour voir son diocèse administré par un de ses enfants spirituels, l'éminent Dr. Spalding, qui maintenant le remplace sur le siège épiscopal. — Requiescat in Pace!

Une lettre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, datée de Rome, le 12 janvier, vient d'être reçue à l'Evêché. — A cette époque il n'y avait encore qu'incertitude sur le retour du Pape. La cause du retard paraît devoir être attribuée à la politique jalouse des Puissances.

M. Chiniquy est considéré être hors de danger.

Nouvelles Religieuses

CONVERSIONS. Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la conversion du Tév. James Stewart, du clergé protestant de Wolverstone, et sa Dame. — Deux autres ecclésiastiques, M. Johnstone et M. W. Hammer ont aussi renoncé publiquement au protestantisme, et selon le Durham Chronicle, vont être avant peu imités par plusieurs de leurs confrères de l'Eglise établie.

Un fait est devenu le sujet de toutes les conversations des catholiques de Londres c'est la réception dans le sein de l'Eglise de la Très-Honorable Compagnie d'Arundel et de Surrey. Cet heureux événement a eu lieu le jour de la septuagésime à l'Oratoire (Londres) et fut le sujet de félicitations dans un cercle très-étendu.

Un j. une ministre protestant de Genève, M. Ferret, vient de rentrer dans l'Eglise catholique dans des circonstances tout-à-fait extraordinaires.

Il y a quelques mois, M. Ferret se présentait à la cure de Genève: « Monsieur, dit-il à M. Dimoyer, je suis pasteur, et je travaille à un ouvrage contre la religion catholique; mais pour ce travail, j'ai besoin de livres que je suis en votre possession; voulez-vous me les prêter? » Volontiers répondit M. le curé; la vérité ne recule pas devant l'examen; voici l'un de MM. les vicaires qui vous remettra tous les livres que vous réclamez.

La chose s'exécute. Quelques jours après, M. Ferret rapportait à la cure ce qu'il avait emporté. « Vos livres, dit-il avec humeur, vos livres, monsieur le curé, n'ont fait que m'embrouiller les idées; ils finiraient par me rendre catholique.

Monsieur, je ne vous les ai pas offerts, c'est vous qui les avez demandés.

M. Ferret sort, laissant les volumes sur la table de M. Dimoyer. Une semaine se passe, et M. Ferret redemande des livres à la cure. Mais, cette fois, le jeune ministre lut jusqu'au bout, si bien que, le jour de l'Epiphanie, il a fait abjuration publique du calvinisme dans l'Eglise Saint-Germain de Genève.

M. Ferret est fort instruit. Il sait l'hébreu et le syriaque. Il avait débuté comme prédicateur dans les temples de Genève, et avec succès.

ITALIE. — Des lettres d'Italie confirment le meurtre de l'évêque Moroni, à Faringa. Mgr. Moroni est le prélat qui avertit le comte Rossi qu'on cherchait à l'assassiner. On rapporte que le Pape doit quitter Portici, pour aller à Caserta, où ils demeureront avec le roi et la famille royale.

Extrait d'un papier italien, rapporté par le Tablet.

Les évêques des Etats-Romains ont dernièrement tenu un synode à Imola, et ont fait une supplique à Pie IX, en faveur des Jésuites. Ils exposent que cette société, qui a toujours partagé le nom et les souffrances de Jésus endure, encore aujourd'hui, la plus injuste des persécutions, et que ses membres sont encore dispersés de côté et d'autre. Ils représentent que Pie VII a mis fin à leurs persécutions antérieures, et ils espèrent que Pie IX, qui partage si glorieusement son nom et ses mérites, les vengera aussi des calomnies de leurs persécuteurs, qu'il leur rendra leurs propriétés, et leur confiera comme par le passé de l'instruction de la jeunesse. En faisant cela, disent-ils en finissant, Votre Sainteté attirera du ciel les bénédictions les plus abondantes, ajoutera un nouveau lustre à une couronne qu'elle enrichit de jour en jour de joyaux les plus précieux.

PARIS. — Le Ministre d'agriculture et du commerce a publié dans le Moniteur du Janvier un très-originaux honoraire, envers le clergé de France, à l'occasion du Choléra. On a décerné un grand nombre de médailles pour les curés de Paris mais ils les ont refusées, en disant qu'ils n'avaient fait que leurs devoirs. Les noms des curés et des religieux auxquels on a aussi décerné des médailles remplissent deux pages de l'Ami de la religion.

Deux jésuites de la mission d'Afrique, ont été, avec le consentement du Père Général, honorés de la décoration de la légion d'honneur; pour ses travaux infatigables à discipliner une colonie de jeunes orphelins, dans les travaux de l'Agriculture; et l'autre pour son zèle héroïque pendant le choléra d'Oran.

Nouvelles et Faits Divers.

RECIPROCITE. — Sir H. L. Bulver, Ministre Plénipotentiaire anglais à Washington, est le défenseur ardent de la cause de la Reciprocité. Il a répondu au président de la Chambre de commerce de Québec, à propos de la mission de deux des membres de cette chambre à

Washington, qu'il ferait tout en son pouvoir pour les aider dans l'objet de leur mission, ajoutant que le sujet a déjà engagé son attention, et qu'il a adressé pour cela une communication au gouvernement des Etats-Unis, qui l'a informé en retour que la question serait prochainement mise devant le congrès.

COMTE DE HUNTINGDON. — T. Sauvageau, Secrétaire du C. de H., dans une lettre publiée dans la Minerve d'hier, dit que l'adresse qui lui a été présentée était revêtue de 1,011 signatures outre celles des 200 citoyens dont les noms ont été donnés, et qui n'étaient que les principaux du comté et les officiers de milice. (Voir le Bulletin.)

L'Avenir a publié, mercredi, un Feuilleton temporaire, en attendant le rétablissement de ses presses.

INCENDIE. — Un incendie désastreux a encore eu lieu dans la rue S. Paul, lundi soir. Les magasins de M. J. B. Gadois, de M. H. Lavolette et de M. R. St. Jean ont été détruits par l'élément destructeur. La maison appartenait à M. P. Valois de la Pointe-Claire, et était assurée pour £500.

Les effets de M. Gadois, étaient assurés pour £750; ceux de M. Lavolette pour £100. Les marchandises de M. St. Jean n'étaient pas assurées et ont été, en grande partie sauvées. Feuilleton de L'Avenir.

Les électeurs ne doivent pas oublier que lundi prochain, est le jour fixé pour les élections municipales. Ceux qui ont mis de bons candidats en nomination, doivent les soutenir par tous les moyens et ceux qui n'en ont pas encore choisis n'ont pas de temps à perdre. Minerve.

On lit les faits suivants dans un journal parisien :

L'enlèvement des neiges dans Paris se fait avec ordre et toute l'activité possible. Beaucoup d'ouvriers sans travail trouvent un emploi temporaire dans les brigades de balayeurs. Malheureusement il se présente plus de bras qu'on n'en peut employer.

Hier matin, trois cents ouvriers, réunis sur le quai Conti, n'ayant pas été embauchés comme ils espéraient l'être, murmuraient d'abord, puis, au chant de la Marseillaise, construisaient avec de la neige une barrière qui empêchait la circulation sur cette partie du quai si passante.

La présence d'une brigade de sergents de ville accourus de la préfecture suffit à peine pour calmer l'agitation des ouvriers mécontents; il a fallu même en arrêter quelques-uns pour parvenir à disperser les autres.

Un négociant qui arrive du Puy fait, à la Gazette de Lyon, un récit effrayant sur les circonstances de son voyage.

La neige avait une épaisseur telle qu'il était fort difficile d'apercevoir les confins de la route tantôt elle retombait dans le fossé, tantôt elle se heurtait contre un tronç d'arbre. Le long du trajet on rencontrait inhumainement couché enveloppé dans son manteau, il était complètement gelé. Un peu plus loin, gisait un voyageur également mort. Enfin, on aperçut une femme debout, enfoncée dans la neige jusqu'à la ceinture immobile, les mains jointes, dans l'attitude d'une personne qui prie. Il est à présumer que, sentant ses forces défaillir, elle s'était arrêtée pour recommencer son âme à Dieu, et que le froid l'avait saisie dans cette position.

Ces trois rencontres glacèrent d'effroi les voyageurs, et leur firent comprendre l'imminence du danger. Le froid était excessif. C'en était fait d'eux si la voiture eût versé. Ce malheur fut prévenu par le dévouement de deux militaires, qui mirent pied à terre, marchèrent en avant et parvinrent, en sondant, à reconnaître la direction de la route. Au moyen de ce secours la voiture put cheminer sûrement et arriver enfin à Saint-Etienne.

BUREAU DU SECRETAIRE, Toronto, 22 février, 1850.

Il a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL déplacer Loop Odell, de Napierville, et John Steell, de Napierville, de la Commission de la paix pour le District de Montréal.

Il a aussi plu à Son EXCELLENCE nommer les Messieurs suivants pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, sous l'Acte 2 Vict. Cap. 19, savoir :

Pour la Paroisse d'Egmont, Messieurs Charles Buckham, Richard Charles, Thomas Helm, Sylvester F. Healy et John Graham.

Pour la Paroisse de St. Jean Port Joli, Messieurs Charles François Fournier, Thadée Caron, Thudé Michaud, Alexandre Vallé, François Minville, fils, Louis Fournier et François Roy. (Première Commission révoquée.)

Pour la Paroisse de Ste. Martine, Messieurs Marc Antoine Printemps, George Washington Baker, François Xavier Prieur, Léonard Lepailleur, Duceau McGilvray et Michel Caron. (Première Commission révoquée.)

Il a en outre plu à Son EXCELLENCE révoquer la nomination de Loop Odell, Royer, comme Commissaire des Petites Causes pour la Paroisse de St. Cyprien.

MARIAGES.

A Contrecoeur le 5 ult., par le Rev. M. F. L'Heureux curé du lieu, M. Seraphim Moréan ci-devant de la Paroisse de Berthier, à Diez Josephine Jacques ci-devant de William Henry maintenant du Contrecoeur.

A Plse du Pds, le 7 ult., par M. Filiatreault curé du lieu, Sr. J. B. A. Laferrière, de la Paroisse de Berthier, à Diez E. Beupré de la Paroisse de la Visitation de l'Isle du Pds.

NACCES.

A Berthier le 15 ult., Dame C. Lavallée, veuve de feu P. Paquin, Eccl., à l'âge de 60 ans, universellement regrettée.

Au même lieu Dame A. Laberge à l'âge de 36 ans.

A VENDRE, A CETTE IMPRIMERIE LE CANTIQUE DE SAINTE JOSEPH POUR LE MOIS DE MARS. Montréal, le 1 mars 1850.